

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2024

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 15 février 2022, s'est réuni le 24 février 2022 à 18 heures 30, à la mairie de Locqueltas.

Présents – Membres Titulaires (8) : AUDIC Annie, LE DELEZIR Ronan, CHENOT Noëlle, EVENO Thierry, GUERNEVE Michel, HERISSON Pascal, LE TRIONNAIRE Loïc, TRIBALLIER Joël

Présents – Membres Suppléants (1) : JAHIER Freddy

Absents excusés – Membres Titulaires (6) : GASTINE Roland, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie (pouvoir donnée à LE DELEZIR Ronan), LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, DREVES Yves, LE LUHERNE Nathalie, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte (pouvoir donnée à GUERNEVE Michel)

Absents excusés – Membres Suppléants (16) : CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Excusé : Mr Denis L'ANGE, Trésorier

Secrétaire de séance : Ronan LE DELEZIR

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h40.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

• CS-2022-01 – Finances – Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à la loi n°2015-191 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), le comité syndical doit procéder au débat d'orientation budgétaire avant de voter le budget. Le débat porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. C'est également l'occasion d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la collectivité.

Contexte :

Le SMLS a été transformé le 1^{er} janvier 2021 en Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel. Le SMLS disposait auparavant de 2 budgets : 1 budget principal pour l'exercice de la compétence GEMA et 1 budget annexe pour l'exercice de la compétence SAGE.

Le reliquat du budget principal du SMLS (2020) n'a pas encore été réparti entre les 2 structures adhérentes au SMLS pour la compétence GEMA (AQTA et GMVA) selon la convention de répartition du budget principal conformément à la délibération du 15 décembre 2021 annulant et remplaçant la délibération du SMLS en date du 26 novembre 2020. Le SM SAGE GMRE porte financièrement 2 études au nom du SMLS et de GMVA. Ces dernières se clôtureront en 2022 avec le paiement des dernières factures et le versement des subventions y afférentes et du reste à charge par AQTA et GMVA pour l'étude 'Loc'h et Sal' et par GMVA uniquement pour l'étude 'Côtiers du Golfe'.

Ce reste à charge sera intégré au bilan dépenses-recettes relatives à la GEMA.

Les orientations budgétaires 2022 présentées ci-dessous intègrent donc la gestion du SAGE et le reliquat des dépenses et recettes liées à l'ancien budget du SMLS.

Orientation budgétaire :

- Investissement :

Les immobilisations détenues par le SAGE GMRE proviennent principalement du partage d'actif des budgets SMLS et SAGE en 2020 notamment en ce qui concerne le parc informatique.

Les ordinateurs sont vieillissants et génèrent des problèmes de compatibilité avec les nouveaux logiciels.

Il faudrait afin de gagner en performance, sur place et en télétravail, renouveler 3 ordinateurs :

- 2 ordinateurs portables : postes Coordination et Administratif
- 1 ordinateur fixe : poste SIG

Afin de limiter les dépenses, il est proposé pour ne pas remplacer l'ordinateur portable du SIG (complément du poste fixe pour le télétravail) de faire nettoyer l'ancien ordinateur portable du poste Coordination pour un coût de 60 € (dépenses de fonctionnement).

De plus, le serveur présente des signes d'obsolescence et n'a pas de sauvegarde complète. Pour répondre aux normes RGPD, il faudrait le remplacer et installer une sauvegarde sur un NAS en complément d'une sauvegarde externe.

Il est proposé pour répartir les dépenses d'investissement de reporter à l'exercice 2023 l'acquisition d'un nouveau serveur ainsi que la mise en place d'une sauvegarde externe.

En revanche, il est plus que nécessaire d'installer, durant cet exercice, un système de sauvegarde (NAS) pour récolter les données du serveur quotidiennement.

Estimation des dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 :



Le montant total des dépenses en investissement s'élève à environ **8 820 €**.

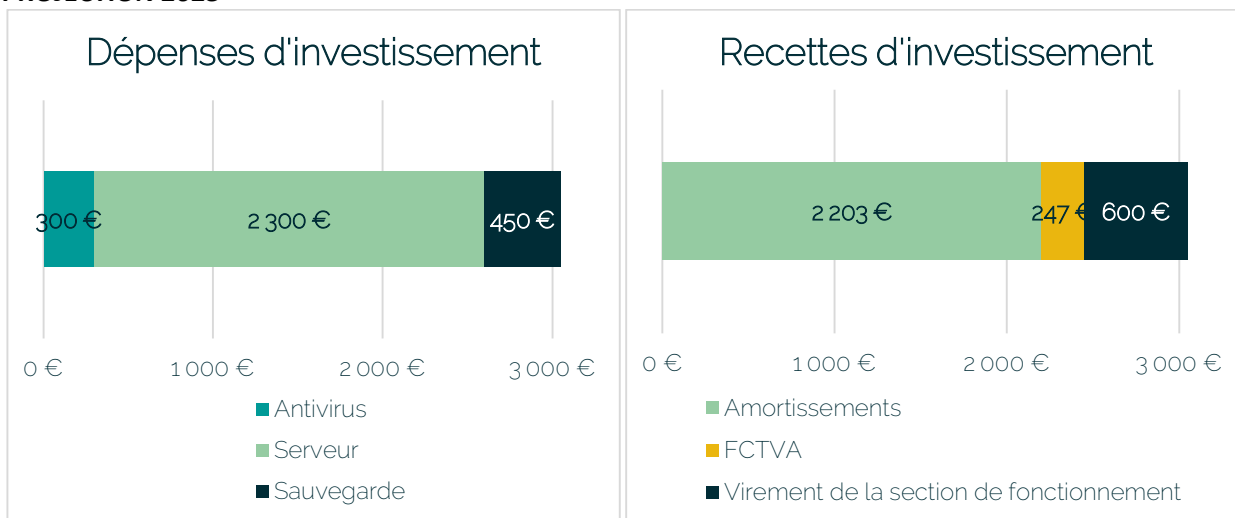
Afin de financer ces dépenses, le SAGE GMRE peut utiliser le report d'exercice de la section d'investissement de l'exercice 2021 qui devrait être d'environ 2 275 € ainsi que les dotations d'amortissement et le FCTVA.

Pour équilibrer la section, il sera nécessaire d'effectuer un virement de la section de fonctionnement.



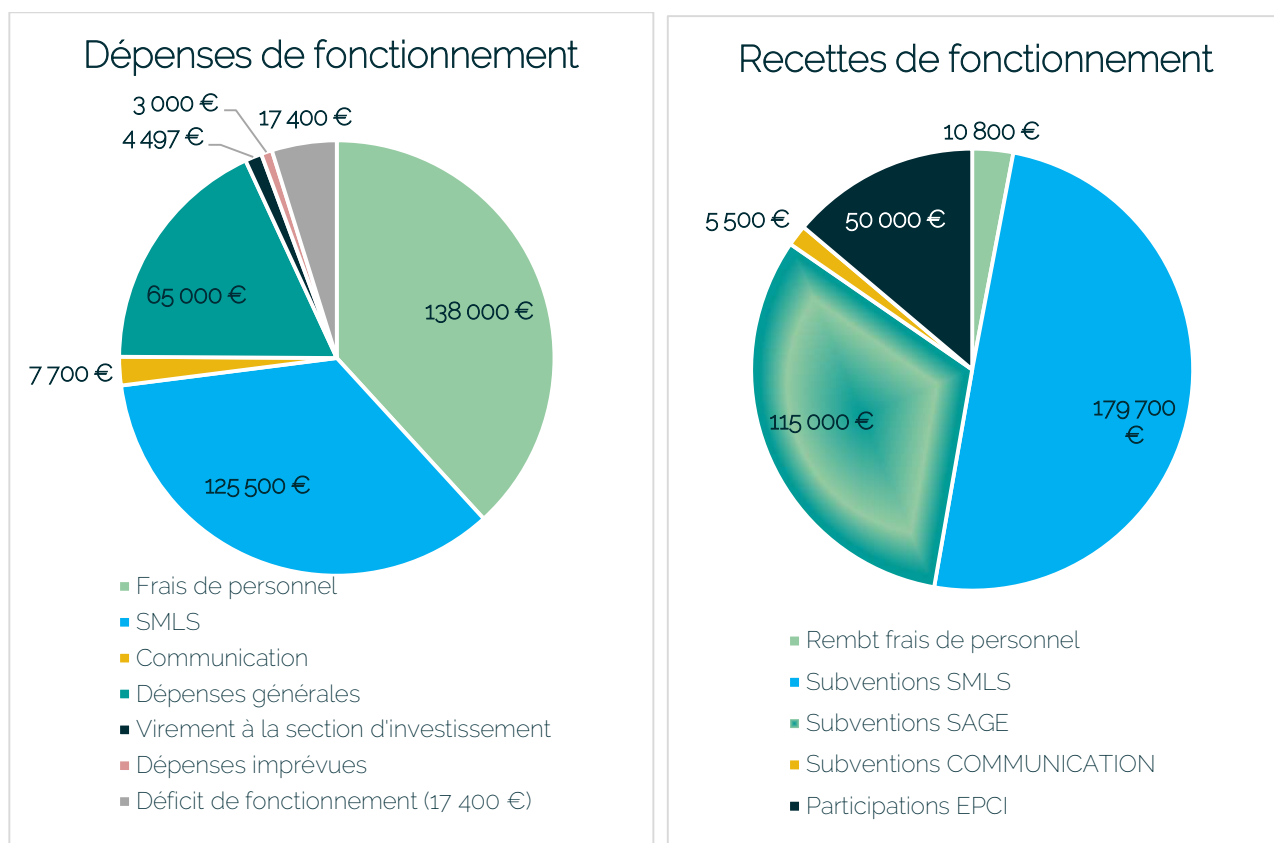
Le syndicat n'a pas d'emprunt ni de dettes en cours.

PROJECTION 2023



• Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est estimé à environ **361 000 €** pour l'exercice 2022, réparties :



Ce budget englobe le fonctionnement du SM SAGE GMRE ainsi que le reliquat des études du SMLS.

Les frais liés au **SMLS** correspondent aux études lancées en 2020 au temps du SMLS pour le compte du SMLS et de GMVA. Ces études sont financées en grande partie par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département et arrivent à leur terme durant l'exercice 2022.

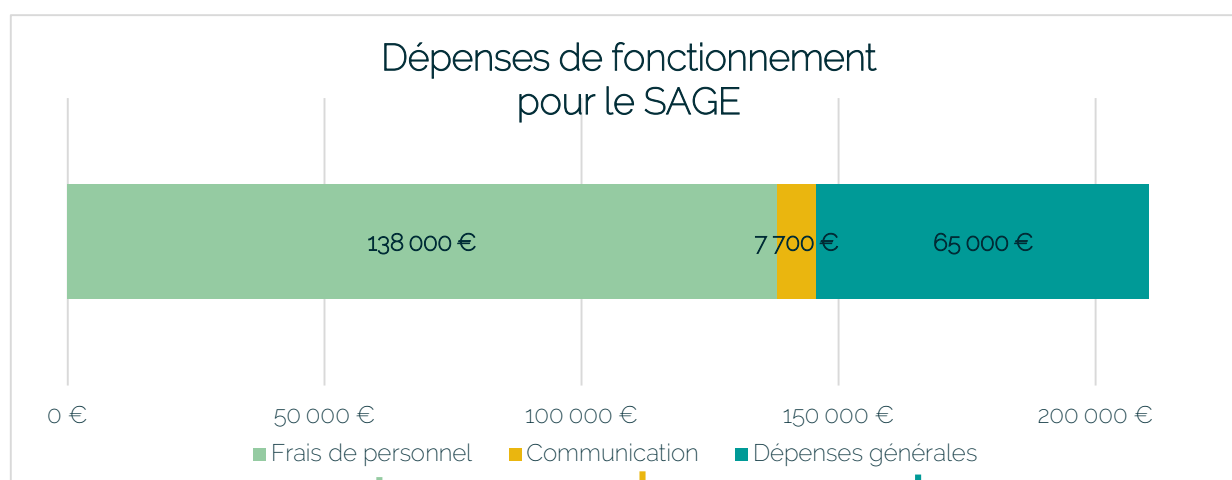
Les dépenses pour ces études ont débuté en 2021, le Syndicat n'a pas pu bénéficier d'avance financière pour l'une de ces études. Le Syndicat doit porter actuellement en grande partie les dépenses en attendant la clôture des études pour percevoir les subventions, et donc d'avancer la trésorerie d'où le **déficit de**

fonctionnement malgré un excédent reporté du budget SAGE de l'exercice 2020. Ce déficit de fonctionnement sera comblé en 2022 grâce au versement du solde des subventions et au remboursement de l'autofinancement par AQTA et GMVA.

Conformément aux modalités inscrites dans la convention de partage avec AQTA et GMVA, un bilan financier incluant toutes les dépenses et recettes inscrites pour le compte de ces études sera établi et génèrera un reversement concernant les études et travaux SMLS et un appel de remboursement pour l'étude GMVA.

Un **virement vers la section d'investissement de 4 497 €** est nécessaire pour financer le renouvellement du parc informatique et du développement du site internet sur l'exercice 2022. L'investissement des années suivantes sera couvert en grande partie par les amortissements.

Pour le fonctionnement ordinaire du SM SAGE GMRE, certaines dépenses sont nécessaires :



Les **frais de personnel** représentent principalement la rémunération du personnel (1 adjoint administratif à mi-temps jusqu'au 31 janvier puis à 80%, 1 technicienne, 1 ingénieur et 1 stagiaire) pour un coût total de **138 000 €**.

Ce poste est en augmentation globale de 10 % regroupant ainsi :

- l'évolution du RIFSEEP,
- l'augmentation du temps de travail du poste Administratif (*pris en charge à hauteur de 10 800 € par le SMRE*)
- le stagiaire (3 400 €).

Ce coût reste cohérent avec l'enveloppe annoncée dans la note explicative transmise pour le vote du RIFSEEP (en décembre 2021).

Il est financé à hauteur de **80 %** par l'Agence de l'Eau et la Région (pour une enveloppe annuelle de 128 000 €) donc **20 %** sont à la charge des EPCI soit environ **25 600 €**.

Les **dépenses générales** sont liées au fonctionnement du syndicat : indemnité des élus, maintenance informatique, assurances, dépenses liées à la location de bureaux, restitutions de participations, cotisations... pour un coût d'environ **65 000 €**.

L'Agence de l'Eau et la Région ne subventionnent qu'à hauteur de 80 % sur une base de 28 000 € de frais de fonctionnement (soit 22 400 €). La différence est couverte intégralement par la participation des EPCI soit environ **42 600 €**.

POUR RAPPEL : Les frais de fonctionnement étaient auparavant principalement portés par le SMLS et de ce fait, impactaient peu le budget SAGE.

De plus, précédemment le SAGE a été hébergé gracieusement au sein des locaux d'AQTA.

La **Communication** correspond à la réalisation de différentes prestations notamment pour les Moments CLE. Le coût est estimé à **7 700 €** (en fonctionnement) dans la continuité avec l'exercice précédent et est subventionné en partie par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional de Bretagne.

2021	2022	Budget global de 16 100 € Subventions estimées à 65 % soit un autofinancement d'environ 5 600 € <i>* Investissement</i>
Développement site internet * et hébergement		
Charte graphique et logo	Photos, Fiche technique Tableau de bord modifiable	
Organisation matinées	Moment CLE, Vidéos	
Budget dépenses : 5 100 €	Budget dépenses : 11 000 €	
Subventions perçues : 5 000 €	Subventions à venir : 5 500 €	

Grâce à l'excédent de fonctionnement de 2020, la cotisation des collectivités membres pour équilibrer le budget sera maintenue à **50 000 €** pour l'exercice 2022.

En revanche, une évolution doit être prévue pour les exercices suivants afin de couvrir les frais inhérents au fonctionnement du Syndicat.

Michel GUERNEVE annonce qu'à compter de l'exercice 2023 la cotisation globale des collectivités membres sera de 70 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Informations sur les marchés conclus en 2021

Michel GUERNEVE informe qu'aucun marché public n'a été conclu durant l'exercice 2021.

4. Débat sur la protection sociale complémentaire

Michel GUERNEVE explique que suite à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, le Syndicat devra participer, auprès des agents, à la protection sociale complémentaire pour le risque santé et pour le risque prévoyance à compter de 2026 et de 2025.

Un débat d'orientation doit être réalisé au sein du Comité pour fixer les modalités.

Les décrets n'étant pas tous parus, notamment celui instaurant les montants de référence, il est décidé de repousser les choix de participation du Syndicat.

Cependant, il est précisé que la mise en place de conventions de participations par le Centre de Gestion du Morbihan est à l'étude. Si ce projet devient concret, le Comité Syndical intégrera le groupement.

5. Divers

Le prochain Comité est fixé au mardi 15 mars 2022 à 11h00 en visioconférence.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance

Ronan LE DÉLÉZIR



Le Président

Michel GUERNEVE

